

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 873 059

21) N° d'enregistrement national : 04 07959

51) Int Cl⁸ : B 42 D 3/10 (2006.01)

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 16.07.04.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 20.01.06 Bulletin 06/03.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : FISAS AUGUSTE — FR.

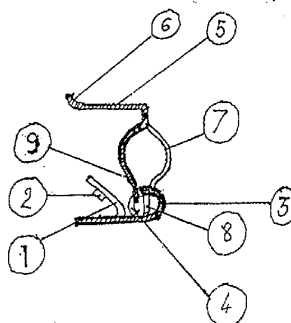
72) Inventeur(s) : FISAS AUGUSTE.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) :

54) FERMOIR BASCULANT POUR AGENDAS OU CARNETS.

57) 1 L'invention concerne un fermoir d'agenda de poche ou de carnet composé d'une pièce fixe A et d'une pièce mobile B destinée à pivoter par rapport à la pièce fixe A. La pièce fixe A présente deux pattes (1) pour se loger sur la couverture inférieure d'un carnet ainsi qu'une languette (3) en son milieu qui est enroulée sur elle-même pour définir un cylindre avec un évidement (4) à son extrémité. La pièce mobile B constitue un levier et présente une partie supérieure plate (5), deux montants à 90° (7) par rapport à la partie supérieure, qui comportent deux excroissances (8) et un ergot (9) situé entre les deux montants (7). Lors de l'assemblage des pièces A et B, les excroissances (8) viennent se loger dans le cylindre (3) de la pièce fixe A, l'ergot (9) vient appuyer contre le cylindre (3) de la pièce A. En faisant pivoter la pièce B, l'ergot (9) entre dans l'évidement (4) formé dans le cylindre (3) et le fermoir est alors fermé. Il est également possible de loger un instrument d'écriture dans l'espace défini entre l'ergot et les montants de la pièce B.



FR 2 873 059 - A1



Fermeture pivotante d'agenda de poche ou de carnet

La présente invention concerne un fermoir d'agenda de poche ou de carnet.

Ce fermoir, de par sa conception, est d'un coût de fabrication réduit, et se compose de deux pièces A (fixe) et B (mobile), réalisées en feuillard d'acier revêtues soit par galvanoplastie, soit d'une laque de couleur.

5 Les figures, au nombre de 7, sont en page 6.

La figure 1/7 représente une vue perspective de la pièce A, la figure 2/7 une vue de dessus de cette pièce, et la figure 3/7 une coupe suivant a-a (axe de symétrie).

La pièce fixe A, comporte deux pattes (1) servant au sertissage sur la couverture inférieure d'un agenda ou d'un carnet, sur chacune de ces pattes, le
10 métal est repoussé dans sa partie centrale, et forme une excroissance sur la face intérieure, (2) de façon à bien s'accrocher sur la couverture, lors de la pose sur l'agenda, et une languette située en son milieu, enroulée sur elle-même formant un cylindre (3) l'extrémité de cette languette comporte un évidement (4).

La figure 4/7 représente une vue perspective de la pièce mobile B, la figure 5/7 une vue
15 de face de cette pièce, et la figure 6/7 une coupe suivant b-b (axe de symétrie) de cette pièce, assemblée avec la pièce fixe A et formant le fermoir terminé.

La partie mobile B, que nous appellerons « levier » comporte une partie supérieure plate (5) légèrement relevée à son extrémité (6) pour permettre une meilleure préhension, deux montants pliés à 90° par rapport à cette partie plate,
20 incurvés en leur milieu suivant deux demi-cercles (7) et comportant dans leur partie inférieure et se faisant face, deux excroissances (8) dont la cote correspond au diamètre intérieur du cylindre (3) situé sur la pièce fixe A.

Cette pièce B comporte sur son axe de symétrie un ergot (9) situé entre les deux

- 2 -

montants, dont une partie est incurvée suivant un arc de cercle de même rayon que les deux demi-cercles situés sur les montants (7) et symétrique par rapport à ces deux demi-cercles (8), et de cote légèrement inférieure au rayon des crayons ou des instruments d'écriture habituellement utilisés sur les agendas de poche ou les

5 carnets, et destinés à être placés entre les montants incurvés (7) et l'ergot central.(9)

Les pièces A et B sont assemblées (figure 6/7) de façon à ce que les deux excroissances (8) de la pièce B se trouvent à l'intérieur du cylindre formé par la languette de la pièce A enroulée sur elle-même et constituent un axe qui permet à la pièce B de pivoter, l'ergot (9) étant en appui en pression sur le cylindre (3).

10 (La pièce mobile B a auparavant subi un traitement thermique qui lui confère une certaine résilience.)

Fonctionnement du fermoir.

Lors de l'assemblage de la pièce B avec la pièce A, l'ergot (9) se trouve déformé par le cylindre (3) à l'intérieur duquel pivotent les deux excroissances (8), et exerce une

15 pression sur la surface extérieure de ce cylindre.

Quand on fait pivoter la pièce B, et que la partie plate (5) vient se placer sur la couverture supérieure de l'agenda, le fermoir est alors en position « fermée » ; l'ergot (9) se place à l'intérieur de l'évidement (4) du cylindre (3) de la pièce A, en reprenant sa forme.

20 Le crayon (ou autre instrument d'écriture) est retenu à l'intérieur du cylindre formé par les demi-cercles (7) et l'ergot (9).

Pour ouvrir l'agenda, c'est-à-dire libérer la couverture, il faut faire pivoter la pièce B en exerçant un effort pour faire sortir l'ergot (9) de l'évidement (4) en le déformant, celui-ci se trouve de nouveau en pression sur la face extérieure du cylindre (3).en s'écartant,

- 3 -

le crayon placé à l'intérieur du cercle formé par les montants (7) et l'ergot (9) dont le diamètre augmente, du fait de la déformation de l'ergot (9) forcé de sortir du logement (4) situé sur ce cylindre (3) de la partie fixe se trouve libéré.

La figure 7/7 représente un fermoir monté sur un agenda de poche.

5 Le fermoir selon l'invention est destiné aux fabricants d'agendas de poche, et en général aux fabricants de papeterie.

-4-

Revendications

1 Revendication 1 : Fermeoir pivotant d'agenda de poche ou de carnet formé de deux pièces, l'une fixe (A) comportant deux pattes (1) et une languette roulée en cylindre avec un évidement à son extrémité (3), à l'intérieur duquel vient pivoter une pièce mobile formant un levier (B) ayant subi un traitement thermique, comportant une partie 5 supérieure plate, deux montants à 90° en demi-cercles (7) et caractérisée par la présence en son milieu d'un ergot en demi-cercle (9) à l'opposé des deux montants en demi-cercles en pression sur le cylindre (3) et qui vient se placer à l'intérieur de l'évidement (4) situé sur le cylindre (pièce A).

Lorsque l'on fait pivoter la pièce mobile B pour rabattre la partie plate (5) sur la 10 couverture supérieure de l'agenda et amener celle-ci en position « fermée », l'ergot (9) vient se placer dans l'évidement (4) du cylindre (3) en reprenant sa forme initiale ; lorsque l'on veut amener le fermeoir en position « ouverte », il faut faire pivoter la partie mobile dans le sens contraire pour dégager la couverture, en forçant l'ergot (9) à sortir 15 de l'évidement (4) en se déformant.

Revendication 2

Fermeoir selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il est possible de loger un crayon ou tout autre instrument d'écriture à l'intérieur d'un cylindre formé par la partie incurvée (7) des deux montants et l'ergot (9), le crayon ou tout autre instrument d'écriture se 20 trouvant bloqué lorsque l'ergot (9) vient se loger à l'intérieur d'un évidement (4) situé sur la pièce A (fixe) et libéré quand l'ergot (9) est forcé de s'écarter pour sortir de l'évidement (4).

111

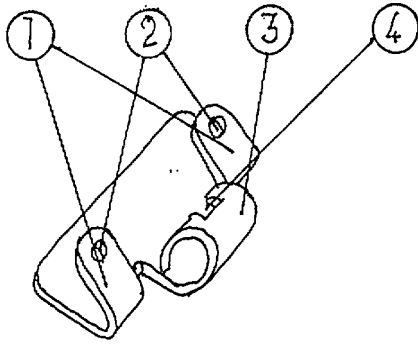


FIG. 1/7

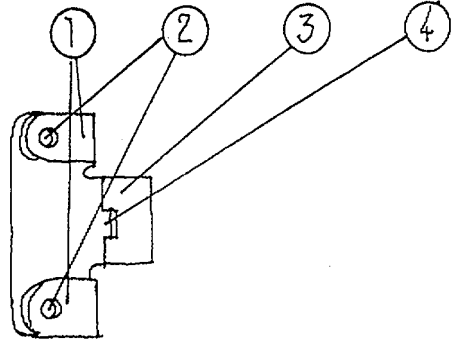


FIG. 2/7

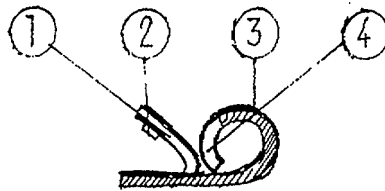


FIG. 3/7

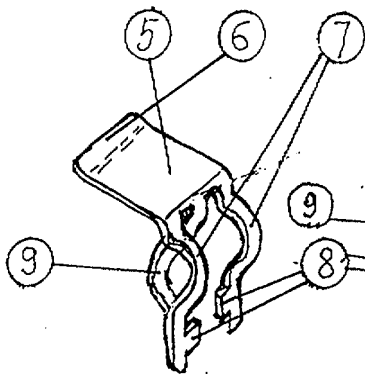


FIG. 4/7

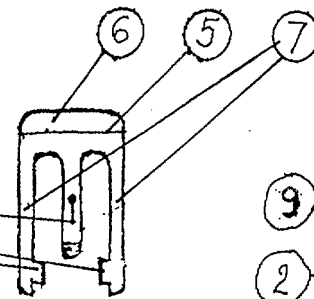


FIG. 5/7

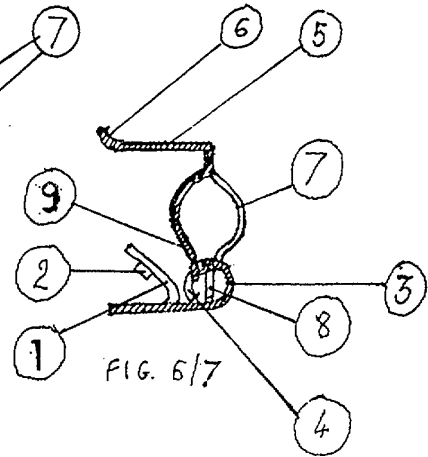


FIG. 6/7

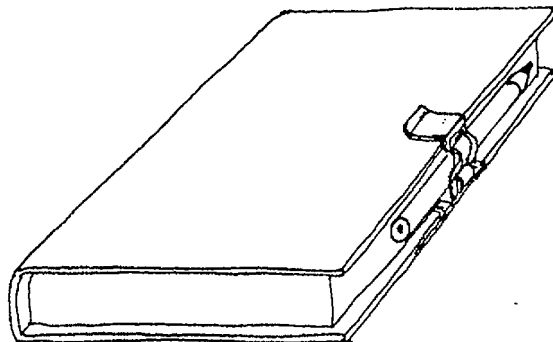


FIG. 7/7



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 660851
FR 0407959

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	DE 90 031 C (AD. GAMPER) 24 décembre 1896 (1896-12-24) * le document en entier * -----	1,2	B42D3/10
A	DE 20 792 C (F.W. FALKE) 1 février 1883 (1883-02-01) * le document en entier * -----	1,2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			B42D B42F
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		31 mai 2005	Loncke, J
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1
EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0407959 FA 660851**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 31-05-2005

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 90031	C	AUCUN	

DE 20792	C	AUCUN	
